

POUR JOUER : ARTICLE 1 : OBJECTIF DU JEU

Le jeu « À la recherche des Lutins Farceurs » consiste à parcourir les vitrines des commerçants participants afin de repérer des lutins cachés. Les participants devront notifier leurs découvertes dans un carnet et le retourner à l'animatrice pour participer à un tirage au sort. Les bulletins pourront être remis dans l'urne toute la semaine. Celle-ci sera disposée devant la boutique de l'utile au superflu située Avenue Char Verdun

ARTICLE 2 : DATE ET DURÉE DU JEU

Le jeu se déroulera du 30 NOVEMBRE 2024 au 21 décembre 2024.

Le tirage au sort aura lieu le 21 décembre 2024.

ARTICLE 3 : PARTICIPATION

Le jeu est ouvert à tous. Pour participer, il suffit de s'inscrire auprès de l'animatrice présente sur place et de recevoir un carnet de jeu. Le carnet de jeu sera également disponible chez les commerçants participants.

LE 30 NOVEMBRE / 7 DECEMBRE ET 14 DECEMBRE 2024

ARTICLE 4 : DÉROULEMENT DU JEU

1. Chasse aux Lutins :

- Les participants devront se rendre chez les commerçants participants et chercher les lutins farceurs dissimulés dans leurs vitrines.
- Chaque lutin trouvé doit être notifié dans le carnet de jeu avec les informations demandées (nom du commerçant, description du lutin, etc.).

2. Remise du carnet :

- Une fois le tour des commerçants terminé, les participants devront remettre leur carnet rempli à l'animatrice présente sur place.
- Les carnets seront déposés dans une urne afin de participer au tirage au sort.

ARTICLE 5 : TIRAGE AU SORT

- Le tirage au sort des carnets aura lieu le 21 décembre 2024.
- Un seul carnet par participant sera accepté pour le tirage.
- Le gagnant sera contacté par l'animatrice.

ARTICLE 6 : DOTATION

- Le gagnant du tirage au sort remportera 1 000 EUROS de lots (Nintendo Switch, pass ciné, entrée parc d'attraction...
- Le prix ne peut être échangé contre de l'argent et est non transférable.

ARTICLE 7 : ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

- La participation au jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.
- Toute infraction au règlement peut entraîner la disqualification du participant.

ARTICLE 8 : DONNÉES PERSONNELLES

- Les informations collectées dans le cadre du jeu sont destinées à l'organisation du jeu et pourront être utilisées à des fins de communication avec le gagnant.
- Conformément à la législation en vigueur, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de leurs données personnelles.

ARTICLE 9 : RESPONSABILITÉ

- L'organisateur décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de détérioration des carnets remis à l'animatrice.
- L'organisateur se réserve le droit de modifier le règlement du jeu si nécessaire, tout en informant les participants.

Ne pas jeter sur la voie publique

La Valette-du-Var
LE NOËL DES COMMERÇANTS

DU 30/11/24 AU 21/12/24

GRAND JEU DE PISTE ET ANIMATIONS
LES 30 NOVEMBRE 7 ET 14 DÉCEMBRE

PLACE JAURÈS ET CENTRE-VILLE

1000€ DE LOTS A GAGNER !
NINTENDO SWITCH, PASS CINÉ, ENTRÉE PARC D'ATTRACTION...
JOYEUX NOËL !

Plus d'infos sur shop-lavalette.fr nous suivre

Logos: APCV, La Valette du Var, ROC ECLERC LA POUR VOUS

AU LES MAINS LES LUTINS !

32 LUTINS À TROUVER

NOM COMMERÇANTS

VIGNETTES COMMERÇANTS

**MES INFORMATIONS POUR ÊTRE
CONTACTÉ SI MON BULLETIN EST
TIRÉ AU SORT :**

NOM :

PRENOM :

NUMERO DE TELEPHONE :

PRENOM DE L'ENFANT :

